

Coupée des réalités économiques de notre société, l'éducation nationale serait un monde à part. Certes, on s'accorde bien volontiers à reconnaître que le collège transmet avec toute la rigueur et tout le sérieux nécessaires les savoirs scientifiques, l'amour des belles Lettres, les connaissances mathématiques, l'approche linguistique tout comme il développe à l'envi les compétences artistiques et physiques de nos élèves. Néanmoins, il est aisé de constater que ces nobles et indispensables objectifs paraissent perdre de l'importance aux yeux de certains, qui regrettent que soit sacrifié un temps précieux dans la formation des jeunes à l'acquisition de savoirs érudits dont ils ne sauront que faire au moment d'entrer dans la vie active, en un mot dans la vraie vie. Bien entendu, ce constat, nourri de préjugés, est aussi regrettable qu'erroné. (suite page 2)

L. C

Sommaire

Les métiers de l'éducation nationale p2

Prévu au deuxième trimestre p3

Etudier les métiers au collège p3

La jeunesse et les sports p3

Une avocate au collège p4



Maître Pasquet, avocate au barreau de Chartres, est venue au collège Soutine présenter son métier et répondre aux questions des élèves. Le compte rendu de cette intervention en page 4.



Durant trois séances, les élèves ont étudié les métiers de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cette séquence s'est conclue avec la venue de M. Massy, conseiller pédagogique Jeunesse et Sports. (page 3)

Edito (Suite)

Or, ces reproches parfois formulés à l'encontre du service public d'enseignement se trouvent précisément battus en brèche par la nouvelle option de découverte professionnelle. Les idées préconçues sont ainsi doublement contredites par les objectifs avoués et par la manière d'en rendre compte.

En effet, les 36 élèves de troisième engagés dans ce projet relèvent l'ambitieux défi d'intégrer le monde professionnel dans le collège et d'inviter le collège dans le monde professionnel... Cette tâche, paradoxalement simple et ardue à la fois, passe par la découverte de métiers, d'organisations et de modalités de formation. Le travail du premier trimestre a ainsi consisté en une approche des corps de métiers représentés dans un établissement scolaire et en une découverte des professions liées à la jeunesse et au monde de la justice.

Si ces objectifs mettent maintenant directement l'éducation en contact avec la plus pure réalité économique, ils n'en demeurent pas moins incomplets tant que ne sera pas assurée une autre priorité, indispensable dans notre société contemporaine : la communication des informations. C'est tout particulièrement dans ce cadre que vient prendre place **DP Attitude**, journal presque intégralement rédigé par les élèves eux-mêmes.

Entretenir un contact permanent avec les autres collégiens, permettre aux parents de s'informer directement des activités de leurs enfants et des possibilités offertes par le collège, voilà assurément un des meilleurs moyens pour comprendre que, loin d'être encore le maillon faible du système éducatif, le collège tend à en devenir le point fort, pallier d'orientation de tous les élèves d'une classe d'âge, pivot incontournable de la future intégration de nos jeunes dans le monde du travail dont ils cerneront dorénavant mieux les règles, les pièges et les atouts.

Travailler au collège, les élèves étudient les métiers de l'éducation nationale.

Les premières séances de découverte professionnelle ont été consacrées à l'étude des métiers du collège. Evoluer dans un milieu connu a permis aux élèves de se familiariser sans trop d'appréhension avec les techniques d'interview et de rédaction d'articles. Voici quelques uns de leurs travaux.

Madame Herche, mémoire du collège.

« Cela fait 15 ans que je travaille ici, j'ai commencé dès l'ouverture du collège... » déclare madame Herche, la secrétaire du collège Soutine. Elle a dû en voir défiler des élèves !

Ici, elle s'occupe de tout ce qui est administratif ; les inscriptions, le courrier... C'est à la rentrée des classes qu'elle a le plus de travail ; il faut préparer les classes, les emplois du temps, mais aussi en fin d'année scolaire ; il y a tous les dossiers à rendre...

Ce qui lui plaît le plus dans ce métier ? « C'est l'autonomie, le contact avec les élèves, leurs parents et bien sûr avec tous les autres membres du collège » nous répond-elle.

Et quand on lui demande quels sont les inconvénients, elle nous répond avec enthousiasme : « il n'y en a pas ! » Selon elle, être dynamique, ordonnée, discrète, agréable et sociable sont des qualités indispensables pour exercer le métier de secrétaire.

Maintenant parlons du côté plus professionnel de la chose. Madame Herche a commencé par faire un BEP secrétariat et des concours car ajoute-t-elle, « quand on travaille dans un service public, on doit forcément passer des concours ». Avant de prendre son poste à Soutine, Madame Herche avait déjà fait trois ans d'agence comptable et quatorze années à l'inspection académique. Une

chance pour nous, elle se plaît à Saint-Prest et compte bien y rester.

C.B. - N.D.

Le Principal, un chef polyvalent.

Comment diriger un établissement scolaire ? Comment mener sa profession à bien ? Quels sont les revenus ? Les avantages ? Les inconvénients ? Quelles sont les compétences exigées ? Voici quelques questions parmi les nombreuses que l'on peut se poser sur le métier de principal. Nous avons tenté d'y répondre.

Un principal est employé en collège, lycée ou lycée professionnel. Il dirige l'établissement et préside le conseil d'administration. Il est sous l'autorité du recteur et de l'inspecteur d'académie, Monsieur Pichoché. Par ailleurs, M. Delunel dit en tant que principal du collège Soutine : « Je prépare aussi les activités, le travail, je résous les problèmes quotidiens, etc. »

Il s'occupe de la politique pédagogique et éducative de l'établissement : « Je regarde si tout est en ordre (élèves, bâtiments) » nous a-t-il confié. Il travaille avec tout le personnel administratif avec qui il organise la journée. Pour accéder à ce poste, il y a trois modes d'accès : par concours, par liste d'aptitude, par détachement. Monsieur Delunel est titulaire d'une licence de mathématiques et a passé un concours administratif (concours de personnel de direction). Il doit posséder avant tout une très bonne autonomie ainsi qu'une motivation forte qui est le goût des contacts humains comme par exemple, nous a-t-il dit, les réunions qui ont sa préférence. Outre cela, il doit aussi avoir une vue d'ensemble et être à l'écoute des gens, on pourrait parler de sociabilité et d'ouverture d'esprit. Cependant, ce métier est loin

d'être de tout repos, car monsieur Delunel nous a avoué qu'il était difficile de prévoir le travail dans une journée, il faut savoir anticiper et parfois rentrer tard. Ce qu'il déteste ? L'aspect sanction disciplinaire. Côté évolutions, il y a une possibilité d'aller dans un établissement plus grand, ou de devenir inspecteur. Le salaire d'un principal est compris entre 3871€ et 6784€, bruts.

C'est un métier de contact basé sur les relations humaines ainsi que sur le travail en équipe. La majorité des principaux ont été professeurs avant, et ont après choisi un des trois mondes d'accès pour arriver à leur poste.

G.P. S.T.

Etre gestionnaire.

Choisir un métier, c'est souvent assez difficile si l'on ne sait pas dans quel secteur on veut travailler. C'est pour cela que nous avons interviewé un gestionnaire de collège, Monsieur Zedong, spécialement pour vous !

Pour les personnes qui « aiment les mathématiques, les chiffres et qui maîtrisent bien l'informatique », il est possible de se diriger vers le métier de gestionnaire. Mais il faut savoir qu'il a des avantages et des inconvénients comme il y a « beaucoup de tâches à gérer en même temps : contrôler le budget, conseiller le chef d'établissement... » Il faut être autonome. Les journées ne se ressemblent jamais : un gestionnaire « peut finir tard comme tôt ».

Pour accéder à cette fonction, il faut passer le concours de SASU puis suivre une formation de gestionnaire (à Orléans). Cela dit, à vous de juger, de faire les études qui vous conviennent le plus et de faire le métier qui vous plaît !

J.D. - T.V.

Etudier les métiers au collège.

La découverte professionnelle vise à faire découvrir aux élèves des métiers et activités professionnelles. Mais la tâche n'est pas aisée, surtout pour nous, enseignants, qui n'avons pour la plupart connu que l'éducation nationale.

Le travail a en quelques décennies perdu en lisibilité. Les artisans ne travaillent plus dans la rue, les chantiers se cachent derrière des palissades, l'ordinateur masque une grande partie des tâches d'un professionnel. Se pose alors le problème du comment. Comment étudier avec les élèves des métiers dont il n'ont qu'une vision superficielle ? Comment faire découvrir aux élèves des entreprises que l'enseignant ne connaît pas ? Ce dernier n'est plus maître des savoirs qu'il enseigne. Il doit se positionner en tant qu'intermédiaire. Non, le professeur de technologie, d'histoire ou de français ne sait pas ce que fait réellement un pâtissier (il sait qu'il fait des gâteaux bien entendu, mais en rester là rendrait l'option inutile) mais en tant que pédagogue, il sait mettre en place des outils qui permettront à l'élève d'acquérir les compétences exigées par les programmes.

D.C.

Prévu au deuxième trimestre

Le second trimestre sera davantage orienté vers l'enseignement supérieur, c'est-à-dire, les voies de formation accessibles après le bac. Cette approche se fera grâce à un partenariat avec l'Institut Universitaire de Technologie de Chartres appelé communément l'IUT. Nous souhaitons au travers de cette action unique en Eure-et-Loir rendre les élèves plus ambitieux en terme de poursuite d'études, valoriser des filières scientifiques et techniques et, tout simplement, faire découvrir l'enseignement supérieur et technologique ainsi que les métiers de l'industrie. Afin de rendre cette initiative vivante et réaliste, le projet sera conduit autour d'un objet technique et de 3 phases de travail. La première consistera, pour les élèves, à se mettre dans la peau de professionnels dans les domaines de la mise en forme des matériaux, de l'électronique et de la commercialisation. Ces jeux de rôles auront comme principal objectif de faire émerger les représentations des élèves sur les métiers qui interviennent dans la conception, la fabrication et la vente de l'objet. La deuxième phase qui se déroulera à l'IUT sur une après-midi sera à la fois une visite de l'établissement mais aussi une séance de travail. Les professeurs de l'IUT prendront le temps d'expliquer aux élèves comment se déroule une séance de travaux dirigés, une séance de travaux pratiques et feront le lien entre les études et le monde professionnel. C'est-à-dire, qu'ils reprendront les métiers découverts dans la première phase et expliqueront, aux élèves, comment l'IUT peut les amener à exercer un jour ces derniers. La dernière phase étant celle de la restitution, il s'agira de communiquer aux autres élèves de 3^{ème}, grâce à un support (journal, plaquette, ...), sur ce qui a été fait en découverte professionnelle. Et puis, ce trimestre sera l'occasion pour le groupe de participer à l'organisation du forum des métiers du collège Soutine. Les élèves réaliseront les supports de communication (affiches, invitation, ...) et comme vous l'avez compris découvriront les métiers associés à l'organisation d'un tel évènement. Les élèves seront acteurs et devront s'investir pour la réussite de ce projet.

G.D.

Les métiers de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Travailler auprès des jeunes, voilà qui pourrait motiver un public adolescent. C'est pourquoi, Mlle Jan, M. Derocq et M. Passy sont venus parler aux élèves de leur profession.

Animateur, un métier en perte de vitesse.

Le rôle de l'animateur socio-culturel est d'organiser des activités pour les enfants, les adultes, les personnes du troisième



Les élèves réalisent un poster sur le métier d'animateur socio-culturel.

âge ou les personnes handicapées. Nous avons découvert, grâce à M. Massy, que le métier d'animateur était accessible par deux voies : celle du volontariat et la voie professionnelle. Pour être animateur volontaire, il faut passer le B.A.F.A. (ou le B.A.F.D. pour être directeur). Ces brevets

ne permettent pas d'exercer une activité à temps plein, mais permettent de travailler le mercredi, les week-end et pendant les vacances scolaires. La rémunération n'est pas très élevée. Un bac général ou technologique permet de devenir animateur professionnel à plein temps. Le salaire dépasse alors les 1000€. L'animateur peut travailler dans des maisons de quartier, des clubs du troisième âge, des maisons de retraite, etc...

On recherche beaucoup d'animateurs titulaires du B.A.F.A. car il y a peu de personnes qui s'engagent dans cette voie. Les filles y sont majoritaires à 95%.

G.P. - R.N.

Professeur d'EPS, beaucoup de candidats mais peu d'élus.

Le professeur d'E.P.S. (éducation physique et sportive), enseigne différentes activités sportives aux collégiens ou lycéens. Il travaille 20 heures par semaine, 17 devant des classes et 3 dans le cadre de l'association sportive de son établissement.

Pour être professeur d'E.P.S., il faut obtenir un bac et s'inscrire en faculté afin d'obtenir une licence de S.T.A.P.S (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Il y a plusieurs spécialités possibles : *Education et*



Mlle Jan, professeur d'E.P.S. en train de réagir sur un transparent réalisé par les élèves.

motricité qui destine au métier de professeur d'E.P.S. et de professeur des écoles, *Activité physique adaptée, Management du sport et Entraînement sportifs* destinée à former les cadres fédéraux

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les étudiants en S.T.A.P.S. n'ont que huit heures de sport par semaine. Le reste de leur emploi du temps est consacré à l'anatomie, la physiologie, l'histoire du sport, la théorie du sport, la physiologie, les mathématiques, une langue vivante et des options. Si les étudiants désireux de devenir professeur d'E.P.S. sont nombreux (12 000 par ans), ils ne seront que 400 à être admis au concours du C.A.P.E.P.S. La faculté la plus proche se trouve à Orléans.

S.T. - F.Y.

Une avocate au collège

Héros de série télé ou personnage de roman, l'avocat fait maintenant partie du panel dans lequel viennent puiser les écrivains et scénaristes. Mais les portraits qu'il nous dressent sont-ils conformes à la réalité ? Réponse avec Maître Pasquet.

J.M. : Quelle est la différence entre un avocat, un juge, un magistrat et un procureur ?

M.P. : Un magistrat peut être juge ou procureur. Un avocat est une personne qui défend devant la justice son client. Le juge est celui qui, après avoir pris connaissance des arguments en faveur de l'accusé de la victime (s'il y en a une), prononce son jugement. Le procureur est en quelque sorte "l'avocat de la justice" quand il n'y a pas d'autre avocat en face.

E.I. : Quels sont les revenus d'un avocat ?

M.P. : Lorsqu'il est salarié, le salaire varie selon le pourcentage de bons résultats. Cela peut aller du smic à plusieurs milliers d'euros par mois.

E.I. : Quels sont les risques encourus en cas de trahison du secret professionnel ?

M.P. : Cela peut aller du rappel à l'ordre jusqu'à la radiation, l'interdiction d'exercer.

G.B. : Qu'est-ce qu'un collaborateur ?

M.P. : Quand un avocat commence à travailler, il n'a pas de client. Il va donc devenir le collaborateur d'un avocat déjà installé et travailler pour lui. Il perçoit ainsi un salaire, en plus des honoraires de ses propres dossiers.

G.B. : Quelle est l'origine de la tenue de l'avocat ?

M.P. : Cette tenue, la toge, rappelle celle des gens d'Eglise. Au moyen-âge, c'étaient les moines qui défendaient les paysans. Aujourd'hui, si un avocat ne porte pas sa tenue, on peut lui refuser le droit de plaider.

N.D. : Le métier d'avocat est-il compatible avec une vie de famille ?

M.P. : Oui, mais c'est difficile et il faut mieux avoir un conjoint compréhensif. Certains procès se terminent très tard.

R.N. : Touchez-vous une prime en cas de victoire lors d'un procès ?

M.P. : Oui. Cela s'appelle des honoraires de résultats.

F.Y. : Le métier d'avocat est-il fatigant ?

M.P. : Oui. On voyage beaucoup et il est fréquent de travailler dans l'urgence. Certains clients nous sollicitent beaucoup, même lorsque leur problème n'est pas de notre ressort.

A.P. : Quelles informations d'une affaire ne pouvez-vous divulguer ?

M.P. : Aucune ! Le secret professionnel m'oblige à ne rien dire, même à la famille du prévenu. Lors d'un procès, je ne divulgue que ce qui peut aider mon client à gagner.

J.R. : Les avocats ont-ils accès à la formation continue ?

M.P. : Tous les avocats ont l'obligation de faire 40 heures de formation par an pour se tenir au courant des évolutions de la justice.

J.R. : Est-il possible de se spécialiser dans la profession d'avocat ?

M.P. : Après plusieurs années dans un cabinet, on peut passer un examen.

S.T. : L'avocat a-t-il un supérieur ?

M.P. : Oui, c'est le bâtonnier.

S.T. : Combien d'heures travaille un avocat dans une journée ?

M.P. : L'avocat travaille de huit à 10 heures par jour.

J.M. : Y a-t-il des affaires perdues d'avance ?

M.P. : Non, même lorsque les preuves sont accablantes, un procès n'est jamais perdu d'avance.

A.G. : Choisissez-vous vos clients ? Pouvez-vous en refuser ?

M.P. : Bien sûr, en particulier si le type d'affaire qu'il faut traiter n'est pas dans votre domaine de compétence. Dans ce cas on lui conseille un confrère.

V.D. : Quel genre d'affaire préférez-vous ?

M.P. : Au bout d'un moment, on se lasse de faire tout le temps la même chose. Personnellement, je préfère le droit pénal, le droit de la famille et le droit civil.

V.D. : Est-ce que certaines affaires vous touchent plus que d'autres ?

M.P. : Certains clients sont plus touchants que d'autres. Il arrive que l'on prenne une affaire très à cœur et que l'on se surpasse pour défendre le client.

C.B. : Quel genre d'affaire rencontrez-vous le plus fréquemment ?

M.P. : Le plus souvent, nous devons traiter des affaires de vols, de divorces et de viol.

J.R. : Que ressentez-vous si vous faites gagner un client que vous savez coupable ?

M.P. : Tout le monde doit être défendu, qu'il soit coupable ou pas. Personnellement, je ne suis pas là pour aimer mes clients. Je dois faire mon travail, mon devoir. Je dois donc mettre mes sentiments de côté. Cela ne m'empêche pas de dormir si j'ai fait gagner une personne odieuse ou que je sais coupable. La loi et la justice sont



Maître Pasquet lors de sa venue au Forum des métiers du collège en 2006.

parfois deux choses différentes.

E.I. : Que n'aimez-vous pas dans votre métier ?

M.P. : Je n'aime pas travailler dans l'urgence. J'aimerais avoir plus de temps à consacrer à chaque dossier, mais c'est souvent difficile. On perd parfois beaucoup de temps aux audiences, il faut être très patient.

S.T. : Un avocat peut-il se défendre lui-même ?

M.P. : Oui, mais sans sa robe. En règle générale, toute personne peut se défendre elle-même, sauf les mineurs.

J.M. : Un juge peut-il lui-même poser des questions durant un procès pour l'aider à prendre une décision ?

M.P. : Oui, c'est même souhaitable.

C.B. : Quelle est la durée d'un procès ?

M.P. : En moyenne, un procès dure 6 mois. Mais certaines affaires ne se concluent qu'après 10 ou 15 ans. En ce moment, je travaille sur une procédure de divorce qui a débutée en 1999.

V.D. : Allez-vous sur les lieux du crime .

M.P. : Cela arrive lors d'une reconstitution. Mais nous n'y allons pas de notre propre chef. Contrairement à ce que l'on voit dans les séries américaines, les avocats n'ont pas, en France, tout un tas d'enquêteurs chargés de trouver des preuves ou des témoins qui innocentent leur client. Nous nous contentons de les défendre avec les éléments du dossier que nous possédons.

J.M. : Existe-t-il en France des avocats commis d'office ?

M.P. : Oui. En règle générale l'avocat commis d'office est obligé de défendre son client, sauf s'il est concerné personnellement. Un avocat de confession juive peut par exemple demander à ne pas représenter quelqu'un jugé pour des actes antisémites.

A.G. : Un avocat peut-il être juré ?

M.P. : Oui, mais il a accès aux mêmes éléments que les autres jurés.

V.D. : Qu'est-ce que l'affaire Outreau a changé dans la justice ?

M.P. : Pas grand-chose pour le moment.